

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-071 DU 16 FEVRIER 2004

Portant promotion à titre exceptionnel
et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin
d'Artistes Béninois

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 04 des décisions administratives du Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 28 Janvier 2004 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Sont promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Artistes béninois dont les noms suivent :

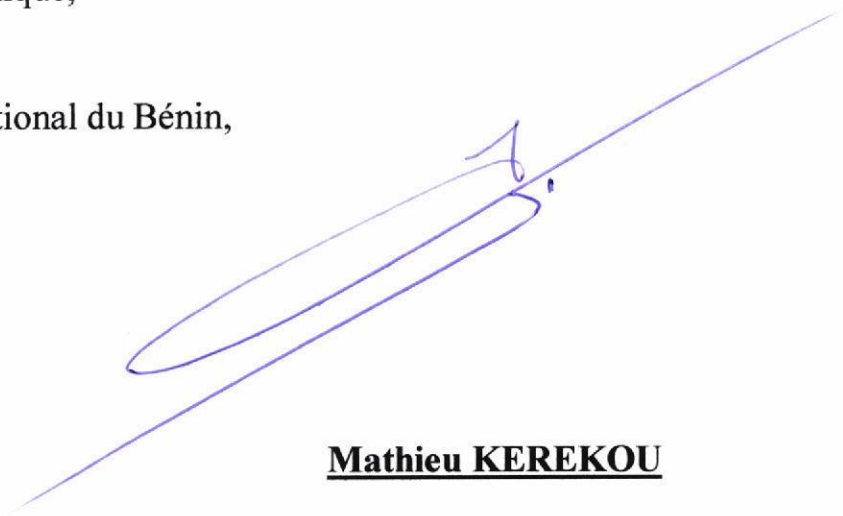
Messieurs :

- SOSSOU Kouassivi alias GNONNAS PEDRO, Compositeur, Chanteur De musique moderne (ancien Chev/OMB – Décret n° 95-392 du 11/12/95)
- SAGBOHAN Danialou, Compositeur, Chanteur (ancien Chev/OMB – Décret n° 95-392 du 11/12/95)

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 février 2004

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTRES 21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 2.